



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 8 septembre 2015

V/Réf :

N/Réf : 2004 36266

Objet : Demande d'accès concernant :

1580, 1708 et 1745, boulevard Marie-Victorin (lots 5 024 902, 5 024 916, 5 024 917, 5 024 918, 5 024 919 et 5 024 921 du cadastre du Québec) à Contrecoeur

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 11 novembre 1992 (3 pages);
2. avis d'infraction, 6 août 1992 (2 pages);
3. rapport d'inspection, 11 juin 1992 (8 pages);
4. certificat d'autorisation, 15 septembre 1975 (1 page).

De plus, une demande de certificat d'autorisation est présentement en cours d'analyse.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 224
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : isabelle.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : 00161-88

HEURE : - Arrivée : PM.

DATE INSPECTION : 921111

- Départ: _____

1. IDENTIFICATION

. LIEU INSPECTÉ

A + AL Bourgeois Ltée
Centre d'eau
1745 Blvd Marie-Victorin

. ADRESSE POSTALE (si différente)

. PLAIGNANT(E): NOM/ADRESSE

Rencontré(e) oui [] non []

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): NOM/FONCTION

M. Bruno Bourgeois

TÉLÉPHONE

587-2724

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S)
[]
Nombre _____

CROQUIS
[]

CARTE(S)
[]

_____ # _____

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [] PRÉCISEZ

1. _____
2. _____

- BUT(S):

Vérifier la conformité a l'avis d'ins-
pecté du 92 88 06 pour l'entre-
posage des déchets dangereux.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

hors de l'inspection il a été constaté:

- Que l'avis d'entreposage du réservoir
poterriais d'huiles usées a été identi-
fié

- Qu'un registre d'inspection est tenu
et conservé.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : _____

DATE : _____

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

- Que des batardeaux de protection ont été installés près du réservoir et le tuyau d'aération situé au-dessus du réservoir a été réparé.

RAPPORT D'INSPECTION MANUSCRIT

N/DOSSIER : _____

DATE : _____

3. CONCLUSION

La compagnie s'est conformée à l'avis
d'infraction du 920806

4. RECOMMANDATION(S)

~~aucune recommandation~~
une visite annuelle de contrôle

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR:	<u>M. Maris</u>	<u>M. Maris</u> (signature)	<u>921207</u> (date)
- VÉRIFIÉ PAR:	<u>R. SÉGUIN</u>	<u>Robert Seguin</u> (signature)	<u>92-12-08</u> (date)

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

OK

POSTE CERTIFIÉE

Longueuil, le 6 août 1992

AVIS D'INFRACTION

A & JL Bourgeois ltée
1745, boulevard Marie-Victorin
Contrecoeur (Québec)
JOL 1C0

À l'attention de Monsieur J.-L. Bourgeois

N/Dossier: G-7610-16-01-0016100

Objet : Entreposage des huiles usées

Mesdames,
Messieurs,

Suite à l'inspection effectuée le 10 juin 1992 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions suivantes :

1- Que l'aire d'entreposage du réservoir souterrain d'huiles usées n'est pas identifiée.

2- Qu'un registre d'inspection n'est pas tenu et conservé pendant au moins deux (2) ans.

...2



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Dossier: G-7610-16-01-0016100

Le 6 août 1992

après : Vous contrevenez donc à la loi et au règlement ci-

1- Guide d'entreposage de déchets dangereux, article 2.8
prévu par le Règlement sur les déchets dangereux.

2- Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1),
article 50.

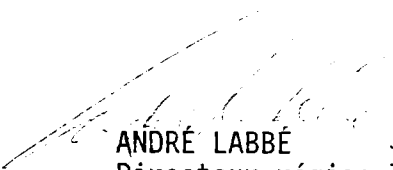
De plus, des butoirs de protection devront être instal-
lés près du réservoir et le tuyau d'aération situé au-dessus du
réservoir devra être réparé.

Nous vous demandons donc de prendre immédiatement les
dispositions nécessaires pour vous conformer à la réglementation du
ministère de l'Environnement.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez com-
muniquer avec M. Normand Marier au (514) 646-1434.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous
aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le
fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les re-
cours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.


ANDRÉ LABBÉ
Directeur régional adjoint
Service industriel

AL/NM/jf